



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**AS/Per (2020) PV 01 rev**  
30 avril 2020

## **Commission permanente**

**Procès-verbal**

**de la réunion tenue à Paris  
le 6 mars 2020**

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

**M. Rik Daems**, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures 30 et remercie l'Assemblée nationale pour son hospitalité. Il fait état de ses activités récentes, indiquant avoir tenu plus de quarante réunions depuis son élection. Il entend être un Président à plein temps et compte sur les vice-présidents de l'Assemblée et les présidents de commissions pour l'assister et faire en sorte que les travaux de l'Assemblée aient un impact effectif sur les citoyens européens et la défense de leurs droits.

## 2. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 15091

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres et suppléants au titre des délégations parlementaires de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Pologne, tels qu'ils figurent dans le document Doc. 15091.

## 3. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2020) 03  
+ Add. 1

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée, au titre des délégations de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Pologne, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2020) 03, ainsi que dans la composition de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) et de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2020) 03 Add. 1.

## 4. DEMANDE DE DÉBATS D'ACTUALITÉ

**Le Président** informe la Commission permanente qu'une demande de débat d'actualité a été présentée par M. Kox au nom de son groupe politique (GUE) sur « Développements récents aux frontières entre la Turquie, la Grèce et la Bulgarie : comment sauvegarder les droits de l'homme ? ». Lors de sa réunion la veille, le Bureau de l'Assemblée a décidé de recommander la tenue d'un tel débat d'actualité et a désigné M. Kox en tant que premier orateur.

## 5. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2020) OJ 01 rev2

**Le Président** informe la Commission permanente que le rapport sur l'observation des élections législatives en Azerbaïdjan sera débattu à la prochaine partie de session de l'Assemblée. Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

## 6. DEUXIÈME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (20-24 AVRIL 2020)

AS/Bur (2020) 10

En application de l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de 2020.

## 7. SAISINE DES COMMISSIONS

AS/Bur (2020) 12

La Commission permanente **ratifie** les saisines des commissions (voir l'annexe I).

## 8. DÉBAT D'ACTUALITÉ (ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE)

**Le Président** invite les membres à s'en tenir strictement au sujet du débat d'actualité – « **Développements récents aux frontières entre la Turquie, la Grèce et la Bulgarie : comment sauvegarder les droits de l'homme ?** » – mentionnant l'accord de cessez-le-feu en Syrie intervenu entre la Russie et la Turquie la veille. Un sommet devrait avoir lieu prochainement entre le Président turc, le Président français, le Premier ministre britannique et la Chancelière allemande afin d'examiner la situation humanitaire aux frontières de la Grèce.

Ce n'est qu'en adoptant une position commune sur cette question que l'on peut avoir un impact sur la protection des droits fondamentaux des populations concernées.

**M. Kox** introduit le débat en s'interrogeant sur les moyens de sauvegarder les droits de l'homme dans cette situation et d'aider les populations concernées, ce qui constitue une obligation pour l'ensemble des Etats membres. L'accord de cessez-le-feu entre les forces militaires turques et syriennes, dont il donne le détail, permettra de soulager les populations qui souffrent de ces combats entre l'armée syrienne et les rebelles syriens. Cet accord prive le Président Erdoğan d'arguments lorsqu'il affirme n'avoir d'autre choix que d'ouvrir les frontières de la Turquie avec la Grèce et la Bulgarie. Cette décision a généré un nouveau drame humanitaire, où réfugiés et migrants se sont trouvés pris au piège aux frontières entre la Turquie, la Grèce et la Bulgarie au beau milieu de l'hiver. La Grèce pourrait décider de suspendre ses obligations au titre de la Convention relative au statut des réfugiés, ce qui mettrait le système international de protection des réfugiés en danger. La guerre civile en Syrie a causé une énorme crise humanitaire et ce sont 3.500.000 réfugiés syriens qui dépendent de l'aide de la Turquie, rejoints ces dernières années par des migrants d'Afghanistan, du Pakistan et de pays africains. L'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie en 2016 a fait long feu et personne n'est en mesure de contrôler si et de quelle manière l'argent de l'Union européenne a été correctement utilisé par les autorités turques. Trouver une solution à la crise humanitaire suppose que la communauté internationale s'entende sur une solution durable à la guerre en Syrie. Un Sommet spécial de l'Union européenne serait souhaitable dans cette perspective.

De son côté, le Conseil de l'Europe doit assumer son rôle et s'engager pour la protection des droits de l'homme. Le communiqué de la Commissaire aux droits de l'homme va dans cette direction. Il propose que la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe se rende sur le terrain, accompagnée des représentants des deux organes statutaires – Assemblée parlementaire et Comité des Ministres. Les corapporteurs sur le suivi devraient se rendre également dans le pays, notamment à la frontière, afin de fournir à l'Assemblée des informations de première main sur la situation. Il appartient au Conseil de l'Europe d'adresser plusieurs messages : la communauté internationale doit s'entendre pour trouver une issue au conflit en Syrie ; il faut appeler la Russie et la Turquie à maintenir le cessez-le-feu et à mettre un terme au conflit dans le nord-ouest de la Syrie ; il faut appeler la Turquie à cesser d'ouvrir ses frontières et de refouler les populations vers le no-man's land, et la Grèce à ne pas fermer ses frontières complètement, à respecter ses obligations internationales en matière d'asile, et ne pas expulser ceux qui demandent l'asile ; la Turquie et la Grèce doivent mettre un terme à la violence de leurs autorités envers les personnes qui se trouvent à leur frontière, cesser de refouler les personnes vers la mer, et respecter la Convention relative au statut des réfugiés ; il faut que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe démontre une solidarité réelle et une responsabilité partagée vis-à-vis des réfugiés syriens et fasse usage de tous les instruments juridiques existants ; il faut appeler l'Union européenne à fournir un soutien immédiat à la Grèce et à procéder à la réinstallation des réfugiés notamment des mineurs non accompagnés qui sont pris au piège sur les îles grecques; il faut appeler l'Union européenne et la Turquie à revoir les accords qui n'ont pas fait leur preuve dans la durée, et à conclure un nouvel accord où la Turquie serait responsable de la protection des réfugiés syriens et où la charge financière serait partagée entre tous les Etats membres de l'Union.

*Les membres assistent à la projection d'une vidéo à la demande de Mme Bakoyannis.*

**Mme Bakoyannis** rappelle qu'elle a adressé aux présidents des délégations nationales un courrier pour leur faire part de l'urgence de la situation sans précédent aux frontières terrestres et maritimes avec la Turquie. L'accord de cessez-le-feu signé hier est un pas important vers la désescalade mais ne résout pas pour autant la situation à Idlib. Il permettra également au Président Erdoğan d'adopter une attitude plus responsable sur la question des réfugiés, utilisée pour faire pression sur l'Europe. Un grand nombre de ceux arrivés à la frontière avec la Grèce sont des migrants afghans, somaliens, irakiens ou autres, et seulement 2,8% sont des réfugiés syriens. Ceux qui sont arrivés plus récemment à la frontière affirment être Syriens parce qu'ils savent qu'ils n'ont pas le profil de réfugiés. La Grèce, qui se remet de dix années de crise économique, n'est pas capable de résoudre le problème. Les îles grecques ne peuvent absorber de telles arrivées massives. La Grèce n'est pas préparée pour accueillir un tel afflux massif de demandeurs d'asile et c'est la raison pour laquelle elle a suspendu l'accueil des réfugiés ; celui-ci reprendra quand les infrastructures nécessaires auront été mises sur pied pour examiner les demandes d'asile. Actuellement, la Grèce doit gérer 70.000 demandes d'asile. L'Assemblée doit adresser un message clair à la Turquie : instrumentaliser le sort de ces pauvres gens n'est pas une politique acceptable. Elle s'est toujours déclarée en faveur d'un soutien à la Turquie dans l'accueil des réfugiés et pour accroître ce soutien, mais que la Turquie exerce un chantage sur l'Union européenne est une chose différente.

**M. Kiliç** commente la vidéo diffusée, rappelant que les autorités turques ne sont pas responsables des propos tenus qui ne sont que des mensonges. Les passeurs qui y sont interviewés ont été arrêtés depuis et ils encourent des sanctions judiciaires devant les tribunaux turcs. Les garde-frontières et les garde-côtes grecs ont tiré sur des migrants. Telle est la réalité, la vérité ! Une délégation parlementaire turque conduite par le président de la commission des droits de l'homme a essuyé des coups de feu des forces de l'ordre grecques, lorsqu'elle se

tenait à proximité de la frontière. La démonstration de Mme Bakoyannis ne saurait occulter les images des médias montrant la violence avec laquelle les garde-frontières grecs ont repoussé les migrants et les réfugiés. Les autorités grecques devraient examiner de plus près le comportement de leurs forces de sécurité. Si les réfugiés souhaitent rester en Turquie, ils le peuvent toujours. Personne n'a été forcé de quitter le pays. Cela fait dix ans que la Turquie accueille les réfugiés sur son territoire. Il y a 4 millions de réfugiés en Turquie, principalement syriens ; 680.000 enfants syriens ont été accueillis et pris en charge par le système éducatif turc. Les réfugiés et migrants qui se massent à la frontière ne souhaitent pas être accueillis en Grèce mais en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne ou en France. La question n'est pas de comment appliquer les droits de l'homme mais que faire de tous ces gens ! L'Allemagne a investi des millions dans l'accueil d'un million de réfugiés. Mais qu'on fait les autres pays européens ? La Turquie a été laissée seule dans la gestion du problème, et ce depuis des années. Dix années, c'est long. Qui a répondu à ses demandes d'assistance ? Où sont les partenaires de la Turquie ? Il y a une situation humanitaire préoccupante et des populations qui nécessitent une assistance. Mais il faut cesser de prétendre qu'il s'agit de la responsabilité de la Turquie. La Turquie ne peut plus, ne veut plus, assumer à elle seule la charge de cette situation. Toutes les organisations ou les personnes intéressées par ce qui se passe sont les bienvenues en Turquie. La Turquie n'a cessé d'informer les pays européens et les a mis en garde. Qui est venu ? Personne. 850.000 réfugiés et migrants se trouvent actuellement à Istanbul. Quelles voix se sont élevées contre la Grèce pour la rappeler à ses engagements en matière de droits de l'homme ? Qui lui a dit d'arrêter de tirer sur les gens à sa frontière ? Quels soutiens la Turquie a-t-elle eus lorsque ses villes et villages ont été détruits ? Quelle coopération a-t-elle obtenue en retour lorsqu'elle a renvoyé vers certains pays européens comme la France les terroristes qu'elle avait arrêtés ? La Turquie leur a aussi transmis de nombreux renseignements sur les filières terroristes et aussi les filières de la drogue. Le PKK est l'organisation terroriste qui fait entrer la drogue en Europe depuis l'Afghanistan et le Pakistan.

Selon **Mme Sayek Böke**, il y a une guerre qui n'a pas pris fin et une crise humanitaire qui n'est pas nouvelle. Ce qui a été entrepris jusqu'ici ne fonctionne pas. Il faut s'attaquer à l'origine de la crise et tous les acteurs doivent prendre leurs responsabilités. C'est leur devoir. Il y a une responsabilité collective qui appelle une solution collective : aucun pays ne peut, à lui seul, individuellement, résoudre ce problème. Il ne s'agit pas de punir un pays, ou de sauver un pays, mais de sauver des gens, des millions de gens. Il faut parler des droits de l'homme et promouvoir les instruments existants : ces gens ont droit à la sûreté, à des soins de santé, à l'alimentation. La Turquie l'a fait et continue de le faire, mais c'est une charge qui doit être partagée avec toute l'Europe et pas seulement l'Union européenne.

**Sir Roger Gale** identifie deux problèmes : celui de la migration économique, sur fond de traite des êtres humains, et celui des 3,5 millions de réfugiés syriens. Cette situation humanitaire relève d'une responsabilité collective. Il faut maintenir ces réfugiés syriens à proximité de leur pays, car il lui paraît clair que, dans leur grande majorité, ils retourneront chez eux une fois la paix rétablie. Le problème vient d'un conflit qui n'est pas résolu et qui perdure par procuration, avec les actions et interventions de forces soutenant le régime syrien ou s'y opposant. Tout le problème est là. L'Europe porte une part de responsabilité. Cette question mérite d'être débattue lors d'une prochaine partie de session.

**M. Kiljunen** se félicite du cessez-le-feu, espérant que la France et l'Allemagne resteront impliquées dans les discussions ultérieures sur le règlement du conflit. La crise humanitaire et le problème des réfugiés plongent leurs racines dans cette guerre et l'absence de conditions de sécurité élémentaires. Les frontières de l'Union européenne avec la Turquie sont communes aux 28 : en conséquence, la Finlande soutient les efforts des Etats impliqués en première ligne, dont la Grèce, et la mise en œuvre de la Convention de Genève. C'est un devoir commun à tous les Etats de partager la charge de l'accueil des réfugiés et des migrants, et de promouvoir le règlement de la question sur le plan humanitaire.

**M. Fridez** souligne l'horreur absolue du conflit en Syrie et le rôle considérable joué par les pays riverains dans l'accueil des réfugiés, non seulement la Turquie mais également la Jordanie et le Liban. Même si l'Europe n'est pas responsable de la situation en Syrie, elle a fermé les yeux pendant des années sur la situation en Turquie et sur les îles grecques. Il y a un devoir de solidarité. Il faut instaurer un dialogue avec l'ensemble des protagonistes afin de donner aux pays qui sont en première ligne les moyens nécessaires. Le système mis en place de relocalisation est inefficace. Les pays de première relocalisation, comme l'Italie, n'ont pas reçu l'aide attendue des pays de deuxième relocalisation. Il faut prendre la mesure de la situation en se rendant sur place. L'Assemblée devrait tenir à sa prochaine session un débat conjoint sur la base de deux rapports présentés par la commission des questions politiques et de la démocratie et de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

**M. Maire** reconnaît que la Turquie est victime des conséquences du conflit en Syrie, mais il n'accepte pas qu'elle mette en cause les pays européens de cette manière, par un chantage revendiqué et assumé. L'Union européenne a dépensé 15,9 milliards d'euros depuis 2015 pour l'aide humanitaire aux réfugiés syriens. Il est nécessaire de partager le fardeau du point de vue sécuritaire, policier et humanitaire.

**Mme Brynjólfssdóttir** souligne combien la situation humanitaire est inquiétante et sans précédent. Les réfugiés sont des instruments aux mains des Etats dans les batailles géopolitiques. Il faut agir maintenant et se focaliser sur les actions à entreprendre. Comme M. Kiliç, elle se demande où sont passés les pays européens pendant tout ce temps. Où était la solidarité ? Ces pays ont-ils accueilli des milliers de réfugiés chez eux ? En aucun cas. Il faut que chaque pays prenne sa part de responsabilité, de manière effective et concrète, et montre sa solidarité pour éviter que la crise humanitaire s'aggrave davantage.

**M. Pocij** condamne fermement l'attitude d'un gouvernement qui invite ou pousse les gens à se précipiter à la frontière de pays voisins. Bien sûr, il reconnaît que l'Europe a laissé la Turquie gérer la situation. Il ne soutient pas non plus l'idée de condamner la Grèce pour la manière dont elle a réagi ; chaque pays peut agir différemment face à une situation d'urgence. Il faut aussi comprendre de quelles populations il s'agit. Les migrants ne sont pas des réfugiés ; les situations, d'un point de vue juridique notamment au regard des obligations des Etats, sont complètement différentes et appellent des solutions également différentes.

Pour **M. Nick**, ce débat témoigne de la manière dont l'Assemblée peut être utile pour trouver une solution. La guerre civile en Syrie est la cause, mais au-delà de la crise humanitaire, il y a une crise de civilisation s'agissant de la violation de la plupart des normes de droit international humanitaire. La pression turque n'est pas surprenante mais elle n'est pas acceptable non plus. Pouvait-on vraiment considérer que l'accord entre la Turquie et l'Union européenne allait se pérenniser ? Il faut davantage de coopération et non de la confrontation. Comment envisager un avenir commun en Europe sans trouver un accord sur les réfugiés, une réponse claire et collective basée sur la solidarité ?

**M. Gutiérrez** partage le point de vue introductif de M. Kox et soutient toutes les initiatives de nature à résoudre la situation humanitaire conformément aux conventions relatives aux droits de l'homme. Encore faut-il s'attaquer à la racine du problème. L'accord de cessez-le-feu est bienvenu dans ce contexte. Il faut favoriser une action collective et faire davantage entendre la voix du Conseil de l'Europe.

**Mme Stienen** rappelle que la Syrie a aussi accueilli de nombreux réfugiés avant le début du conflit, des Irakiens, des Afghans, des Soudanais et des Somaliens. Les réfugiés ne devraient pas être considérés comme « une charge ». Ce sont les citoyens de nos pays qui décident ou non de prendre une part de responsabilité, sachant que les images de migrants et de réfugiés déplacés véhiculent une charge émotionnelle d'autant plus forte qu'elles peuvent trouver écho dans l'histoire familiale de tout un chacun. Il importe de prendre ses responsabilités sans se montrer effrayés par nos citoyens. Les Pays-Bas promeuvent une politique migratoire transparente, qui vise à protéger les personnes vulnérables, parce qu'elles ont été persécutées, mais personne ne dit « ouvrons grand nos frontières et accueillons tout le monde ! ».

**M. Tolstoï** regrette que ce débat n'ait pas eu lieu cinq ans plus tôt et rappelle que la crise migratoire est la conséquence de l'action de la coalition internationale en Syrie. Toute intervention a ses conséquences : c'était le cas en Afghanistan, en Yougoslavie, en Irak, en Libye. Qu'on fait les pays occidentaux en Syrie ? La lutte contre l'Etat islamique en Syrie a surtout permis à la coalition internationale occidentale de s'appropriier les puits de pétrole ! La Russie est venue en aide pour combattre et réduire les terroristes de l'Etat islamique et sauvegarder la souveraineté de la Syrie. Il est évident que la charge des réfugiés syriens doit être assumée par chacun. Prendre des décisions concrètes c'est aussi accueillir ces réfugiés – et certains pays pourraient ainsi contribuer à les sensibiliser aux valeurs démocratiques – dans l'attente de leur retour chez eux.

**Mme Christoffersen** pense, au contraire, que la même discussion se déroule régulièrement depuis cinq ans sans qu'émerge pour autant une solution. L'enjeu ce sont des vies humaines. Où en sommes-nous des responsabilités à prendre ? Sur ce point, si un pays ne veut pas prendre sa part dans l'accueil des réfugiés, alors il doit contribuer financièrement. La Turquie et la Grèce peuvent prendre à leur charge cet accueil et bénéficier des mesures financières correspondantes. On peut organiser des missions sur place, envoyer les rapporteurs de l'Assemblée, mais a-t-on seulement de véritables solutions ? Le Conseil de l'Europe peut-il faire la différence et avoir la capacité d'influer sur nos gouvernements ?

**Mme Trisse** observe que le conflit en Syrie perdure depuis le Printemps arabe sur fond de jeux de pouvoir, d'enjeux géopolitiques et d'intérêts économiques et énergétiques. Le Conseil de l'Europe est le seul espace politique où la question peut être discutée ensemble avec des représentants turcs et grecs. Le Conseil de l'Europe doit s'affirmer comme porte-parole des droits humains et être un acteur fort en parallèle à l'Union européenne. Les réactions de certains Etats face à la crise humanitaire, dans le contexte migratoire, alimentent la montée du populisme et sont également un problème préoccupant.

**Mme Bakoyannis** dément énergiquement que les forces de l'ordre grecques aient tiré sur qui que ce soit à la frontière du pays. Si cela s'était produit, nul doute que de telles images tourneraient en boucle dans les médias. La Grèce subit une propagande et fait face à des infox, fabriquées avec des images d'archive de 2015 dans d'autres pays. La réalité du partage de responsabilité c'est que 20.000 enfants mineurs se trouvent en Grèce,

et que seules la France et la Finlande ont accepté de les accueillir. Le problème actuel concerne des migrants économiques, et réclame une solution ad hoc.

**M. Kiliç** convient que toute cette question est instrumentalisée par la propagande. Il faut travailler de concert et se garder de toute surenchère verbale si l'on veut œuvrer en faveur des droits de l'homme et de la protection des personnes.

**Le Président** conclut le débat, qui prouve que le Conseil de l'Europe conserve toute sa pertinence s'agissant de promouvoir les valeurs communes des droits de l'homme. Des vies sont en jeu et c'est la responsabilité de chaque parlementaire de mettre la question à l'ordre du jour dans son parlement et d'interpeler les gouvernements et les ministres des Affaires étrangères afin d'avoir un impact effectif et de commencer à élaborer une réponse commune des 47. Il est clair que l'Assemblée réexaminera la question ultérieurement.

## 9. MIGRATIONS, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

**M. Vareikis**, rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, présente le rapport « **Prévention de la violence et de la discrimination à l'égard des minorités religieuses parmi les réfugiés en Europe** » (Doc. 15083), lequel s'appuie en particulier sur les constats qu'il a opérés lors de ses visites dans des centres d'accueil, des points de passage et des camps de réfugiés. On ne peut pas résoudre des problèmes politiques simplement par des mesures techniques ou une assistance financière. Des crimes sont perpétrés contre les migrants motivés pour des raisons religieuses. Il faut créer un climat de respect et de dignité, et de vivre ensemble, pour accueillir les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui sont des personnes vulnérables, et promouvoir un espace sûr pour tous. Il est indispensable de promouvoir des solutions effectives : le dialogue et la médiation peuvent aider à promouvoir la non-discrimination et à prévenir les conflits ethniques et religieux. Il faut former spécifiquement des médiateurs, des psychologues et d'autres acteurs. Il existe des exemples de bonnes pratiques pour prévenir ces violences, notamment l'existence de permanences téléphoniques gratuites donnant aux victimes un accès à un médiateur national ou à la police et une formation adéquate des personnels concernés. Une plateforme paneuropéenne pour le dialogue interculturel et interreligieux pourrait être créée. La plupart des Etats européens ont négligé cette dimension.

**M. Fridez**, président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, remercie le rapporteur pour son engagement et l'objectivité avec laquelle il a traité d'un sujet difficile. L'émergence des violences parmi les groupes de réfugiés déracinés, qui sont en situation de précarité et luttent pour leur survie nécessite des réponses. Le rapport donne une vue d'ensemble de la situation en tenant compte des avis d'experts et des rapports des ONG. Le projet de résolution met en avant des mesures pour créer un climat de respect et de dignité et des projets qui encouragent le dialogue interreligieux et interculturel, ainsi que des bonnes pratiques, tant au niveau national que local. L'important travail que le Conseil de l'Europe a conduit depuis des années sur le dialogue interculturel et interreligieux doit servir de base aux solutions.

La Commission permanente **adopte** le projet de résolution à l'unanimité [Résolution 2328 (2020)].

## 10. LE FONCTIONNEMENT ET L'AVENIR DU CONSEIL DE L'EUROPE ET DE SON ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

AS/PC (2020) DOC1  
Résolution 2277 (2019)  
Doc. 14863  
AS/Bur/MR-PA (2018) 8  
AS/Bur/MR-PA (2018) 04

**Le Président** introduit le débat en se référant au document qu'il a préparé et qui comporte en détail son analyse et ses propositions. L'Assemblée s'est interrogée à plusieurs reprises ces dernières années sur son organisation, son efficacité, sa pertinence et sur l'impact de ses actions. Plusieurs rapports ont fourni des propositions intéressantes qu'il serait grand temps de mettre en pratique. La tâche n'est pas facile. En mettant sur papier certaines idées, il entend initier un processus qui se déroulera sur plusieurs mois et qui conduira à leur mise en œuvre concrète s'il y a un accord. Il a effectué un premier tour de table lors de la dernière réunion du Comité présidentiel et entend également consulter les présidents des délégations nationales. Ses propositions sont regroupées autour de cinq thèmes : le renforcement des groupes politiques ; le renforcement de l'efficacité de l'Assemblée par des réformes internes ; l'amélioration de l'impact de l'Assemblée par le biais des contacts interparlementaires ; la création de synergies par les contacts politiques ; la sensibilisation pour mieux faire connaître l'Assemblée. Sur ce dernier point, il est surpris que des rapports du Parlement européen puisent dans ceux de l'Assemblée et du Conseil de l'Europe sans qu'il en soit fait mention.

La meilleure visibilité des groupes politiques nécessite de réorganiser la présence de leurs présidents dans l'hémicycle. Il conviendra également de poursuivre l'expérience positive récente en maintenant des réunions régulières du Comité présidentiel avec le Bureau du Comité des Ministres, dans le cadre du trilogue, sur des questions importantes pour l'Organisation. S'agissant des réformes internes, il faudrait revoir les arrangements prévus avec les personnalités intervenant lors des parties de session de l'Assemblée afin de limiter la durée dévolue à leur discours et laisser du temps aux questions orales, afin de favoriser un véritable échange. Face aux frustrations des membres, il faut une règle claire que le Président imposerait y compris aux invités de marque. De même, on pourrait revoir et élargir le périmètre des personnalités invitées au-delà du monde politique et diplomatique, issues d'autres sphères de compétence pertinentes. Le mandat des commissions devrait être revu pour y intégrer davantage les défis actuels, par exemple l'environnement qui ne devrait pas relever de la seule commission des questions sociales. Améliorer l'impact des actions et décisions de l'Assemblée passe par une plus grande implication des membres et une meilleure utilisation de leur double mandat. Les membres de l'Assemblée doivent pouvoir contrôler les positions que leurs ambassadeurs ont prises au Comité des Ministres et interpellier les ministres des Affaires étrangères. Le travail des parlementaires à l'Assemblée devrait être aussi important que le travail parlementaire national : il entend promouvoir la négociation d'un accord de coopération entre l'Assemblée et chaque parlement national comportant un certain nombre d'engagements. Par ailleurs, afin de développer les contacts politiques, il entend entreprendre des visites dans tous les Etats membres au cours de son mandat. Enfin, il faut mettre en avant le savoir-faire de l'Assemblée, qui a initié tant de conventions, dans le traitement des nouvelles priorités, telles que l'environnement et les droits de l'homme ou l'intelligence artificielle. Il faut davantage impliquer la jeunesse dans ces nouvelles réflexions. Il faut faire de la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme un événement, afin d'affirmer le rôle unique du Conseil de l'Europe et sa capacité à promouvoir des valeurs communes.

**Mme Bayr** se félicite de ces propositions intéressantes. Il faut faire preuve d'ouverture d'esprit s'agissant des personnalités invitées : inviter le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé lors de la partie de session au cours de laquelle sera débattue la question de la pandémie du coronavirus est souhaitable. S'il faut refléter une plus grande diversité en invitant des personnalités d'horizons variés, elle met en garde en revanche contre des dérives si l'Assemblée ouvrait sa tribune à des personnalités issues du privé ou du monde des affaires. Un plus grand équilibre devrait aussi être respecté en termes d'âge et de sexe des personnalités invitées, en particulier si l'on veut promouvoir la jeunesse. Il faudrait impliquer davantage les ONG et mouvements de la jeunesse. Certaines questions doivent être au cœur des préoccupations, comme l'intelligence artificielle ou la lutte contre la violence domestique et la ratification de la Convention d'Istanbul.

**M. Kox** rappelle que son rapport « Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire : principaux défis pour l'avenir », débattu en avril 2019 et soutenu par l'immense majorité des membres, comportait un grand nombre de propositions faites par les délégations nationales et qui nécessitent toujours d'être mises en pratique. Il existe plusieurs organisations européennes, mais une seule réunit sous un même toit 47 Etats autour d'un système unique de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. De nos jours, on ne pourrait plus créer une telle Organisation. Aucun de ses Etats membres ne veut la quitter. Nous devons faire la preuve de la pertinence de nos actions et nous concentrer sur les domaines fondamentaux, en élaborant des résolutions sur des questions sérieuses et importantes. Il faut également favoriser une synergie réelle avec le Comité des Ministres, en se concentrant sur des recommandations, ce qui accentue la véritable dimension parlementaire au sein du Conseil de l'Europe.

**M. Maire** observe que l'Assemblée et le Conseil de l'Europe ont occupé l'actualité lorsqu'ils ont dû gérer leurs problèmes internes de gouvernance. L'Assemblée doit à présent montrer qu'elle a dépassé ce stade et qu'elle peut résister aux crises : 640 parlementaires doivent s'approprier pleinement leur mandat et leur rôle. Il faut travailler à promouvoir nos valeurs : certaines questions, relatives aux droits de l'homme, à la non-discrimination, à l'égalité entre les hommes et les femmes, resteront toujours valables, mais il faut désormais cibler également les nouvelles problématiques, par exemple liées à l'environnement. Parmi les propositions formulées par le Président, certaines relèvent de sa décision propre et peuvent être mises en œuvre aisément, comme la gestion du temps de parole dans l'hémicycle ou l'invitation des personnalités pendant les sessions. Sur ce point, il rejoint les réserves de Mme Bayr quant au respect d'une certaine éthique.

Pour **Mme Trisse**, il faut certes dépoussiérer l'Organisation, mais en restant vigilants. Il faut ouvrir la plénière de l'Assemblée à d'autres personnalités, mais être attentifs à ne pas créer de polémique avec des problèmes de lobbying ou de conflits d'intérêts. Certaines thématiques doivent rester un fil rouge des actions de l'Assemblée, comme la ratification de la Convention d'Istanbul, qui devrait avoir autant d'importance que l'abolition de la peine de mort naguère. Elle soutient par ailleurs la tenue de réunions régulières des présidents des délégations nationales, rappelant que la plupart ne sont pas membres du Bureau. S'agissant de réorganiser les sessions, si l'on décide de les maintenir du lundi au vendredi, il conviendrait alors de « muscler » les séances de la fin de semaine avec des sujets intéressants.

**Mme Brynjólfssdóttir** relève un certain nombre de points positifs dans le document présenté par le Président. Il faut promouvoir une plus grande place des femmes dans les parlements, et également resserrer les liens avec la jeunesse, ce qui est d'autant plus impératif que les jeunes ont moins d'intérêt pour la politique. Elle soutient pleinement la priorité qui doit être donnée à l'environnement et aux droits de l'homme. S'agissant d'élargir les invitations à de nouvelles personnalités, si Greta Thunberg a été invitée à s'exprimer au Parlement européen, pourquoi ne pas l'inviter à l'Assemblée également. Enfin, la Convention d'Istanbul est l'une des conventions du Conseil de l'Europe les plus fondamentales ; face aux réticences, il faut inciter résolument les Etats membres à la signer et la ratifier.

**M. Cilevičs** constate que si le Conseil de l'Europe est incontestablement une Organisation basée sur la promotion de valeurs et de principes, en revanche sa stratégie n'est pas toujours très claire : s'agit-il d'une table-ronde ou d'un club que tout le monde peut rejoindre ? Si l'on supprime toute possibilité d'imposer des sanctions aux Etats membres, comment les contraindre à agir dans telle direction et à suivre les règles ? S'agissant des relations avec les parlements nationaux, qu'il faut clairement renforcer, la situation est bien moins positive que celle que le Président a dépeinte : la moitié seulement des membres, et encore est-il optimiste, participent aux sessions de l'Assemblée. Il faut établir des priorités dans les saisines des commissions. Ici, on fait face à une contradiction entre le travail de fond, y compris sur des thématiques peu attractives ou peu populaires, très juridiques parfois mais nécessaires, et la visibilité, lorsque l'on veut intervenir sur des sujets brûlants qui retiendront l'attention des médias. Il faudrait revoir le circuit de décision sur les propositions de texte, et notamment consulter les présidents des commissions avant toute décision du Comité présidentiel et du Bureau. Enfin, il faut alléger l'ordre du jour des sessions pour donner priorité aux rapports présentés par les commissions. Faute de créneaux pour être débattus, des rapports adoptés risquent de devenir obsolètes.

S'agissant des relations avec les parlements nationaux, **Mme Stienen** souligne que le travail des représentants et des suppléants est tout aussi important, de manière égale, certains pouvant interpréter que les suppléants ne peuvent participer que si les représentants ne sont pas disponibles. Cela entraverait sérieusement l'efficacité de certaines délégations, y compris la délégation néerlandaise, car dans notre cas, les membres des chambres hautes sont plus flexibles en termes de temps et de disponibilité que les membres de notre parlement. S'agissant des personnalités invitées, elle ne pense pas qu'une figure promue emblématique de la jeune génération, comme Greta Thunberg, incarne pour autant l'avenir. Il faut se garder des clichés et privilégier l'Assemblée comme un carrefour des générations. Le présent, c'est nous. Le Conseil de l'Europe est le gardien des droits de l'homme, pas une Belle au bois dormant : les instruments des droits de l'homme sont également là pour résoudre des crises. Enfin, il faut savoir sortir de sa zone de confort. Les visites du Président doivent retenir l'attention des médias et lui permettre de rencontrer non pas uniquement les autorités, mais aussi d'autres interlocuteurs, issus de la société civile et de la jeunesse.

**M. Kiljunen** considère également que l'on ne peut pas se concentrer sur la seule jeunesse, et que la génération actuelle est celle qui a les leviers de commande et doit être attentive à tous, y compris les seniors. Par ailleurs, la structure et l'organisation du travail de l'Assemblée lui paraissent bien complexes en raison du trop grand nombre d'organes – le Comité présidentiel, le Bureau, les commissions, les groupes politiques, etc. – qui se traduisent en un trop grand nombre de réunions. Il se déclare favorable à la tenue de réunions régulières avec les présidents des délégations nationales. S'agissant de la disposition des sièges dans l'hémicycle, il rappelle que les membres appartiennent à des groupes politiques mais aussi à leur délégation nationale, d'où son souhait de maintenir une répartition par ordre alphabétique. Le suivi des activités de l'Assemblée par les parlements nationaux est fondamental : la délégation finlandaise élabore un rapport annuel mais surtout il est fait état de toutes les décisions pertinentes de l'Assemblée dans les travaux du Parlement finlandais, notamment les questions au gouvernement. S'agissant des connexions parlementaires, les opportunités sont nombreuses ; il invite à développer la coopération avec les organisations régionales comme les assemblées baltique et nordique, et la coopération bilatérale entre les parlements nationaux dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe.

**Le Président** remercie les membres pour leur contribution à cette réflexion.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

**Le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire** informe les membres des conséquences qu'emportent les mesures d'ores et déjà prises par certains gouvernements dans la gestion de la pandémie du coronavirus sur les activités à venir de l'Assemblée et de ses commissions. La totalité des réunions et événements qui devaient se tenir dans les locaux du Conseil de l'Europe au mois de mars ont été annulés, ainsi que la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Les missions des rapporteurs devraient également être annulées. La réunion de la commission des questions politiques et de la démocratie a été annulée, mais s'agissant des réunions des autres commissions prévues les deux semaines suivantes, il appartient à chaque président de commission de prendre la décision. Il est encore trop tôt pour prendre une

décision en ce qui concerne la partie de session d'avril, mais certains rapports qui figurent à l'ordre du jour ne pourront pas être adoptés dans les délais. Toutefois, si la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe donne des consignes strictes au personnel de l'Organisation, cela influencera le maintien ou pas des activités.

Un échange de vues a lieu auquel prennent part **M. Kiliç**, qui considère que la tenue de la réunion de la commission du suivi à Ankara est compromise et précise qu'aucun membre de la délégation turque ne pourra vraisemblablement prendre part à aucune réunion de commission ni à la partie de session d'avril, **Mme Bayr**, qui souligne les incohérences dans les positions adoptées par les organisations internationales s'agissant de l'interdiction de voyager et propose de s'en tenir aux consignes de l'OMS, **Sir Roger Gale**, qui indique que Sir Edward Leigh et lui-même seront en quarantaine à domicile à leur retour en raison des suspicions de contamination d'un membre italien de l'Assemblée présent à la réunion de la commission du Règlement l'avant-veille et demande que des décisions soient prises d'annuler les réunions jusqu'à une certaine date, **M. Pocij** et **Mme Christoffersen** qui s'enquière du maintien ou de l'annulation des missions d'observation des élections, **M. Maire**, qui rappelle la nécessité de respecter les décisions prises par les autorités nationales et les parlements nationaux qui accueillent des réunions, ce qu'approuve **Mme Bakoyannis**, **M. Cilevičs**, qui en tant que président de commission observe qu'il y a de plus en plus de défections annoncées parmi les membres, les rapporteurs ou les experts et souhaite que les décisions soient prises rapidement, **M. Fridez**, qui avertit que l'épidémie de coronavirus, dont on connaît peu de choses mais dont on n'a pas le contrôle, pourrait durer plusieurs mois, et **Mme Brynjólfssdóttir**, qui indique que l'Islande est particulièrement touchée par l'épidémie mais relève que chaque pays réagit avec ses propres mesures en dehors de toute coordination, et pour certains en allant bien au-delà des préconisations de l'OMS.

**Le Président** conclut que les mesures prises par certains gouvernements qui ont décidé de fermer leurs frontières, la mise en quarantaine de parlementaires rentrant de déplacements à l'étranger, ainsi que les décisions prises par certains parlements de suspendre le déplacement de leurs membres ne permettent pas aux commissions de l'Assemblée de tenir leurs réunions dans des conditions de participation acceptables. Les présidents des commissions seraient enclins à annuler les réunions, s'ils y sont invités. Compte tenu des incertitudes, il lui paraît encore prématuré de prendre une décision quant à la tenue de la prochaine partie de session. La Commission permanente, qui n'a pas compétence elle-même pour décider d'annuler les réunions des commissions, pourrait donc inviter les présidents des commissions à tenir compte des circonstances exceptionnelles et à différer les réunions prévues au mois de mars.

Il en est ainsi décidé.

## 12. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Athènes le vendredi 29 mai 2020.

La réunion est **close** à 12 heures 30.

## ANNEXE I

### Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

1. **La liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens**  
**Proposition de résolution déposée par M. Roberto Rampi et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15040](#)

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

2. **Le contrôle de la communication en ligne : une menace pour le pluralisme des médias, la liberté d'information et la dignité**  
**Proposition de résolution déposée par M. Frédéric Reiss et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15041](#)

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

3. **Justice et sécurité pour les femmes dans les processus de paix et de réconciliation**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Yevheniia Kravchuk et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15045](#)

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* et à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour avis*

4. **Suivi des conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine**  
**Proposition de résolution déposée par M. Oleksii Goncharenko et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15046](#)

Transmission à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour information*

5. **Rapports entre la majorité parlementaire et l'opposition dans une démocratie**  
**Proposition de résolution déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie**  
[Doc. 15047](#)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

6. **Une démocratie plus participative pour faire face au changement climatique**  
**Proposition de résolution déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie**  
[Doc. 15048](#)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

7. **Prisonniers politiques en Fédération de Russie**  
**Proposition de résolution déposée par M. Eerik-Niiles Kross et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15049](#)

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

8. **Condamnation de l'antisémitisme et des objectifs du mouvement BDS**  
**Proposition de résolution déposée par M. Reinhold Lopatka et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15052](#)

Classement sans suite

9. **L'exploitation des enfants dans les zones rurales de culture du café et du cacao**  
**Proposition de résolution déposée par M. Ulrich Oehme et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15053](#)

Classement sans suite

**10. Modification du Règlement de l'Assemblée  
Décision du Bureau**

Renvoi à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*

## ANNEXE II

### List of participants / Liste des participants

#### President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

#### Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Ms Selin SAYEK BÖKE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /  
(in the absence of the Chairperson / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)  
*en l'absence du Président*)  
Mr Aleksander POČIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /  
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)  
M. Jacques MAIRE Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /  
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)  
Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /  
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

#### Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Sir Roger GALE United Kingdom / Royaume-Uni  
Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande  
M. Gusty GRAAS Luxembourg  
Mr Egidijus VAREIKIS Lithuania / Lituanie  
Mr Antonio GUTIÉRREZ Spain / Espagne  
Mme Nicole TRISSE France  
Mr Andreas NICK Germany / Allemagne  
M. Petr TOLSTOI Russian Federation / Fédération de Russie  
Mr Akif Çağatay KILIÇ Turkey / Turquie  
Ms Snježana NOVAKOVIĆ BURSAC Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine  
Mr Irakli KOBAKHIDZE Georgia / Géorgie

#### Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie  
Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique  
Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande  
Mme Nicole TRISSE France  
Mr Irakli KOBAKHIDZE Georgia / Géorgie  
Mr Andreas NICK Germany / Allemagne  
Ms Theodora BAKOYANNIS Greece / Grèce  
Mr Zsolt CSENGER-ZALÁN Hungary / Hongrie  
(in the absence of the Chairperson /  
*en l'absence du Président*)  
Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Iceland / Islande  
M. Gusty GRAAS Luxembourg  
Mr Predrag SEKULIĆ Montenegro  
Ms Petra STIENEN Netherlands / Pays-Bas  
Ms Lise CHRISTOFFERSEN Norway / Norvège  
(in the absence of the Chairperson /  
*en l'absence de la Présidente*)  
Mr Włodzimierz BERNACKI Poland / Pologne  
(in the absence of the Chairperson /  
*en l'absence du Président*)  
M. Luis LEITE RAMOS Portugal  
(in the absence of the Chairperson /  
*en l'absence du Président*)  
M. Petr TOLSTOI Russian Federation / Fédération de Russie  
Mr Antonio GUTIÉRREZ Spain / Espagne

M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Mr Akif Çağatay KILIÇ	Turkey / Turquie
Sir Roger GALE	United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /  
Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Boriss CILEVIČS	Latvia / Lettonie
--------------------	-------------------

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

M. Luis LEITE RAMOS	Portugal
---------------------	----------

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /  
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
------------------------	----------------------

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /  
Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

M. Olivier BECHT	France
------------------	--------

**Chairperson of the Committee on Equality and Non Discrimination /  
Président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Petra BAYR	Austria / Autriche
---------------	--------------------

**Rapporteurs**

Mr Egidijus VAREIKIS	Lithuania / Lituanie
----------------------	----------------------

**Other members of the Parliamentary Assembly**

Mr Vladimir VARDANYAN	Armenia / Arménie
-----------------------	-------------------

**Secretaries of National Delegations /  
Secrétaires de délégations nationales**

Ms Sonja LANGENHAECK	Belgium / Belgique
Mr Tom de PELSMAEKER	Belgium / Belgique
Ms Adisa FIŠIĆ-BARUKČIJA	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
Ms Maria FAGERHOLM	Finland / Finlande
M. Laurent SAUNIER	National Assembly / Assemblée nationale, France
Mr Michael HILGER	Germany / Allemagne
Ms Voula SYRIGOS	Greece / Grèce
Ms Judit GOTSCHALL	Hungary / Hongrie
Mr Martins OLEKSS	Latvia / Lettonie
Ms Selija LEVIN	Lithuania / Lituanie
Ms Femmy BAKKER-DE JONG	Netherlands/ / Pays-Bas
Ms Dorthe BAKKE	Norway / Norvège
Mr Artur ZANIEWSKI	Poland / Pologne
Ms Alja ŠKIBIN	Slovenia / Slovénie
Ms Maria Teresa GOMEZ-BERNARDO	Spain / Espagne
Mr Luis Manuel MIRANDA	Spain / Espagne
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom / Royaume-Uni

**Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques**

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire**

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Ms Marja RUOTANEN	Director of Committees Directorate / Directrice de la Direction des commissions
Mr Horst SCHADE	Director of General Services / Directeur des Services Généraux
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef de Cabinet
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Mme Valérie CLAMER	Head of the Secretariat of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Chef du Secrétariat de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles
Mr Francesc FERRER	Deputy to the Head of the Communication Division / Adjoint au Chef de la Division de la communication
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau / Chef du Secrétariat du Bureau
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Ms Susan FELLAH	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant to the Secretary General / Assistant to the Bureau Assistante du Secrétaire Général / Assistante du Bureau

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**

Mr Bjorn BERGE	Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
----------------	--